



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON SUR RHONE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE N°27.2022
ABROGATION ARRETES n°518/2021

OBJET : STATIONNEMENT – SARL GIRARD ROLAND – PLACE GASTON NICOD –JD/EB

Le Maire de la ville d'ANNONAY,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la décision n°134/2019 fixant le montant des droits relatifs à l'occupation du domaine public,
Vu la demande présentée par l'entreprise SARL GIRARD Roland- ZA Massas-Chantecaille – 07100 BOULIEU LES ANNONAY

ARRETE

Article 1

L'occupation requise n'a pas été effectuée par le pétitionnaire.

Article 2

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) ou sur le site "telerecours.fr" dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Fait à ANNONAY, le 11 janvier 2022
Juanita GARDIER,



Adjointe déléguée
à la Tranquillité Publique, Propreté Urbaine et Voirie.

Notifié le :	<u>11/01/22</u>	Affiché le :	<u>11/01/22</u>
--------------	-----------------	--------------	-----------------

SP